MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 15.07.14 004251 CM

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des prisonniers palestiniens en grève de la faim et sur le régime de détention administrative auquel certains sont soumis.

La France suit attentivement la situation de tous les prisonniers palestiniens. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'état de santé des prisonniers placés en détention administrative, qui ont suivi une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Le 25 juin, l'Ambassadrice en charge des droits de l'Homme a reçu à ce propos plusieurs représentants d'associations.

La France aborde régulièrement dans ses contacts avec les autorités israéliennes la question de la détention administrative, qui doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des garanties fondamentales, notamment des droits de la défense du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

A plusieurs reprises, tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, elle a rappelé à Israël que les conditions de détention des détenus palestiniens doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales.

Lors de la session du Conseil des droits de l'Homme de mars 2014, la France a appelé à l'application du droit international, en particulier de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, dans les Territoires palestiniens. Elle a soutenu la résolution 25/28, exprimant son inquiétude devant le recours continu et étendu à la détention administrative. Cette résolution demande l'application intégrale de l'accord conclu en mai 2012 et l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur tous les cas de décès en détention et appelle Israël à libérer tous les prisonniers palestiniens dont la détention n'est pas conforme au droit international.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Fabius

Laurent FABIUS

Monsieur Michel MENARD
Député de Loire-Atlantique
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP